

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/11663/Add.2  
26 mai 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DU Cessez-le-feu DANS  
LE SECTEUR ISRAEL-LIBAN**

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport spécial ci-après concernant l'évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban les 24 et 25 mai 1975.

1. Une intensification des activités terrestres et aériennes a été signalée dans le secteur du village d'Aita Ech Chaab (CA 1815-2780) 1/ les 24 et 25 mai 1975.
2. Le PO Hin (CA 1770-2790) a signalé que des avions à réaction des forces israéliennes avaient circulé dans le secteur (84 survols au total) entre 4 h 14 et 8 heures TU le 25 mai.
3. Le même jour, une patrouille mobile de l'ONUST a signalé que des membres des forces israéliennes avaient pénétré en territoire libanais dans le village d'Aita Ech Chaab à 7 h 43 TU et en étaient repartis à 12 h 37 TU.
4. Une patrouille mobile de l'ONUST a signalé un échange de feu d'artillerie et de mortier à 8 h 30 TU. A 9 h 25 TU le Chef d'état-major de l'ONUST a proposé un cessez-le-feu aux deux parties. La proposition a été acceptée et le cessez-le-feu est entré en vigueur à 9 h 40 TU.
5. Une plainte a été reçue des autorités libanaises, selon laquelle dans la nuit du 24 au 25 mai 1975, des membres des forces israéliennes avaient attaqué un avant-poste libanais à Aita Ech Chaab, tuant sept soldats. Sur la demande des autorités libanaises, le Chef d'état-major de l'ONUST a autorisé les observateurs militaires des Nations Unies à procéder à une enquête au sujet de la plainte. On trouvera décrites ci-après les modalités de l'enquête et ses conclusions :
  - a) L'enquête a eu lieu le 25 mai entre 13 h 10 et 18 h 30 TU. Un représentant du délégué principal du Liban auprès de la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise a accompagné l'équipe chargée de l'enquête. Les observateurs militaires ont interviewé des témoins dans le secteur et examiné les pièces à conviction qui leur ont été présentées.

---

1/ CA : coordonnées approximatives.

b) Un témoin a déclaré qu'il faisait partie à Aita Ech Chaab d'un détachement de huit hommes de l'armée libanaise. Il dormait dans une petite cabane à l'écart des sept autres militaires et a été réveillé à 22 h 30 TU le 24 mai par un tir d'armes légères. Il a saisi son fusil, est sorti de la cabane et a vu environ 25 membres des forces israéliennes. Il a également déclaré avoir vu la sentinelle libanaise qui gisait morte sur les marches du bâtiment principal et un militaire libanais à l'extérieur du bâtiment qui avait les mains en l'air lorsque les membres des forces israéliennes ont tiré sur lui. Le témoin a déclaré en outre qu'il avait tiré sur un des militaires israéliens puis s'était enfui. Deux autres témoins dans le secteur ont déclaré qu'ils dormaient à environ 30 mètres du poste de l'armée libanaise lorsqu'ils ont été réveillés à 22 h 30 TU et ont vu une trentaine de membres des forces israéliennes en train de tirer dans le secteur. Ils ont signalé également qu'ils avaient entendu des explosions de grenade.

c) Au poste de l'armée libanaise situé en bordure d'Aita Ech Chaab, les observateurs militaires ont vu une maison qui venait d'être endommagée et où se trouvaient les corps de quatre militaires libanais, une tente détruite où se trouvaient les corps de deux militaires libanais et le corps d'un militaire libanais sur les marches de la maison. La présence de blessures par armes individuelles ou éclats d'obus a été constatée sur tous les corps. Les militaires qui avaient été tués dans la maison endommagée gisaient à plat ventre sur des lits de camp. Les observateurs militaires ont également vu des matelas en train de brûler, des châlits endommagés par les explosions et des éclats d'obus dans le secteur.

d) Sur la base des résultats de l'enquête, la plainte est confirmée.

-----

